

NicOx SA

Société anonyme au capital de 14 562 170,40 euros

Siège social :

1681 Route des Dolines – BP 313 – Taissounières HB4

Sophia-Antipolis - 06560 - VALBONNE

R.C.S. GRASSE 403.942.642

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 15 JUIN 2011

L'an deux mille onze,

Le quinze juin à dix heures quarante cinq,

Les actionnaires de la société NicOx S.A. se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire au siège, sur convocation du Conseil d'administration, suivant avis de convocation sur seconde convocation publié au BALO en date du 27 mai 2011, avis de convocation sur seconde convocation publié dans le journal d'annonces légales "Avenir Côte d'Azur" en date du 27 mai 2011 et lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives six jours au moins avant la date de l'avis de convocation.

Les sociétés DELOITTE & ASSOCIES et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoquées par lettres recommandées AR du 26 mai 2011. La Société DELOITTE & ASSOCIES est absente et excusée. La Société ERNST & YOUNG AUDIT est représentée par Monsieur Jérôme MAGNAN.

Il est établi une feuille de présence signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Michele GARUFI préside l'assemblée en sa qualité de Président Directeur Général.

Madame Marie-Claude HUREL et Monsieur Carlos ALONSO BOSCH, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle PIERRY.


Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De RCH

R 1 *e.*

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (résolution 1).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par offre au public (résolution 2).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par placement privé (résolution 3).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour fixer le prix d'émission des titres à émettre dans le cadre des résolutions 2 et 3 dans la limite de 10% du capital par an (résolution 4).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (résolution 5).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (résolution 6).
- Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (résolution 7).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie de bénéficiaires (résolution 8).
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (résolution 9).
- Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration pour émettre des bons de souscription au profit de personnes nommément désignées (résolutions 10).
- Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration pour émettre des bons de souscription au profit d'une personne nommément désignée (résolution 11).
- Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration pour émettre des bons de souscription au profit d'une personne nommément désignée (résolution 12).
- Modification des statuts pour réduire à quatre ans la durée du mandat des administrateurs (résolution 13).
- Modification des statuts pour étendre l'objet social de la Société (résolution 14).
- Modification des statuts pour mettre à jour les conditions dans lesquelles les actionnaires peuvent se faire représenter aux assemblées générales (résolution 15).
- Autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (résolution 16).

DL RCH

 E.

- Pouvoirs à donner en vue des formalités (résolution 17).

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 11 041 201 actions sur les 72 810 852 actions ayant droit de vote et composant le capital social.

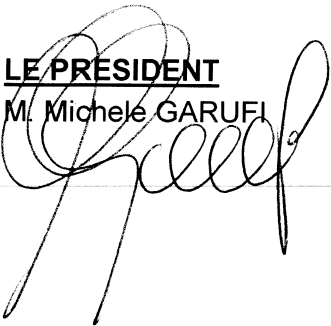
N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'assemblée ne peut valablement délibérer sur seconde convocation.

La séance est aussitôt levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRÉSIDENT

M. Michele GARUFI



LE SECRETAIRE

Mme Emmanuelle PIERRY



LES SCRUTATEURS

Madame Marie-Claude HUREL



Monsieur Carlos ALONSO BOSCH

